

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2023

VISANT À ÉTENDRE LE DROIT DE VISITE DES PARLEMENTAIRES ET
PARLEMENTAIRES EUROPÉENS ÉLUS EN FRANCE AUX ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX
ET MÉDICO SOCIAUX - (N° 553)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 10

présenté par
Mme Lavalette

à l'amendement n° 5 de Mme Perrine Goulet

ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.